

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication : 24/10/2008



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2008-11-4-12

Séance du vendredi 17 octobre 2008

### Programmes de rénovation urbaine à Mulhouse, Colmar et Ingersheim

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU. la délibération du Conseil général n°E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU. la délibération du Conseil Général n°2006/III-4è/14 relative à l'actualisation des dispositifs d'intervention du Département dans le domaine du logement et principes directeurs d'une Politique Départementale de l'Habitat,
- VU. la délibération du Conseil Général n°2008/I-4è/06 du 14 décembre 2007 relative à la politique de l'habitat,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve les subventions d'aide à la Rénovation Urbaine de Mulhouse, Colmar et d'Ingersheim telles que présentées dans le rapport et qui sont à prélever sur le programme H023, chapitre 204, natures 20414, 20416 et 2042,
- ❖ approuve les subventions d'aides à la réalisation de logements sociaux privés à Mulhouse telles que présentées dans le rapport et qui sont à prélever sur le programme H021, nature 2042.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions